



# Condition féminine Canada

Budget des dépenses  
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenses demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Publications du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-65

ISBN 0-660-61494-4



.....  
**Condition féminine**  
**Canada**  
.....

.....  
**BUDGET DES DÉPENSES**  
**2001-2002**  
.....

**Un rapport sur les plans et priorités**

Approuvé

---

L'honorable Hedy Fry, c.p., députée  
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

.....

## **Table des matières**

.....

### **I. Messages de la Secrétaire d'État (Situation de la femme)**

Message de la Secrétaire d'État (Situation de la femme) .....	1
Déclaration de la Direction .....	4

### **II. Vue d'ensemble du Ministère**

2.1	Quoi de neuf .....	5
2.2	Mandat, rôles et responsabilités .....	6
2.3	Objectif du ministère .....	8
2.4.	Contexte de planification .....	10
2.5	Dépenses prévues .....	15

### **III. Plans, résultats, activités et ressources du Ministère**

3.1	Renseignements détaillés sur le secteur d'activité .....	17
3.2	Principaux engagements en matière de résultats, et résultats, activités et ressources prévus .....	20

### **IV. Renseignements financiers**..... 29

### **V. Autres renseignements**

5.1	Personnes-ressources de Condition féminine Canada .....	31
5.2	Fiche de commentaires .....	32

Ce rapport se trouve sur le site Web de Condition féminine Canada :

<http://www.swc-cfc.gc.ca>

.....

.....

.....

## **Section I : Message de la Secrétaire d'État (Situation de la femme)**

.....

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* (RP&P) de Condition féminine Canada (CFC) pour le Budget des dépenses de 2001-2002.

Dans le récent *Discours du Trône*, le gouvernement du Canada a présenté sa vision pour le nouveau siècle, vision qui s'incarne dans « l'approche canadienne ». Il s'agit d'une approche qui reconnaît la synergie entre le bien-être social et économique et qui prône les grandes valeurs que sont la justice, la bienveillance et la compassion, ainsi que la prospérité, le partage équitable des retombées de la croissance économique, le respect de la diversité et le partenariat entre les citoyennes, les citoyens et l'État.

L'égalité entre les femmes et les hommes est au coeur même de ces valeurs. Le gouvernement du Canada maintient son engagement non seulement à l'égard du principe de l'égalité entre les sexes, mais aussi en faveur de mesures concrètes qui amélioreront la qualité de la vie des femmes au travail et à la maison.

Au cours des 25 dernières années, la situation des femmes a changé de façon notable. La lutte afin de concilier les responsabilités familiales, domestiques et professionnelles est un défi de plus en plus grand pour les femmes, qui sont de plus en plus nombreuses à se joindre à la population active. Les changements démographiques — une population vieillissante et de plus en plus diversifiée, des structures familiales différentes, l'évolution du marché du travail, les progrès technologiques et la mondialisation, notamment — ont aussi créé des défis et des pressions pour les femmes et leurs familles.

Le gouvernement du Canada a joué un rôle important dans la promotion de l'égalité entre les sexes — que ce soit en établissant des mécanismes juridiques comme la *Charte canadienne des droits et libertés*, ou en adoptant des politiques de nature pratique comme la prolongation de la prestation parentale en vertu de la législation sur l'assurance-emploi. Les priorités du gouvernement au cours des dernières années témoignent de son engagement à faire porter ses efforts sur des secteurs où les résultats amélioreront la qualité de la vie des femmes — les enfants, les soins de santé, l'autonomie économique, l'amélioration des relations entre le Canada et les peuples autochtones et des collectivités plus sûres et plus fortes.

Les assises sont solidement ancrées. Des mesures formelles, qui ont favorisé les progrès en matière d'égalité entre les sexes, sont les fondations sur lesquelles l'avenir sera édifié. Mais, nous reconnaissons que le gouvernement doit proposer de nouvelles réponses à une société et une économie en évolution — que des changements aux modes de prestation des programmes et des services requièrent des partenariats renouvelés avec les gouvernements, les collectivités et les partenaires.

En juin 2000, le gouvernement a approuvé la mise sur pied du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES), stratégie qui tablera sur les solides assises du passé et sur des initiatives en cours dans des secteurs clés, qui ont une incidence directe sur la vie des Canadiennes et des Canadiens.

Le PAES fait partie intégrante du plan stratégique de CFC, s'inspire du *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes (1995-2000)*, est axé sur l'avenir et fondé sur l'expérience. Il démontre les liens entre les activités nationales et internationales et vise à assurer une participation concrète et soutenue des Canadiennes et Canadiens au processus d'élaboration des politiques.

Le succès du PAES, en tant qu'initiative collective, dépendra de la poursuite des partenariats et de la collaboration avec d'autres ministères, afin de voir à ce que les réalités des femmes et des hommes soient reflétées de manière visible et uniforme dans les politiques et les programmes gouvernementaux. Mais, avant tout, le PAES me permet, en tant que secrétaire d'État à la Situation de la femme, de mettre l'accent sur des secteurs où il est possible d'obtenir des résultats mesurables, qui profiteront aux Canadiennes et à leurs familles.

Au moyen de consultations internes et externes, les secteurs prioritaires suivants ont été recensés et précisés dans le *Plan stratégique pour 2000-2003* de CFC. Il est possible d'atteindre ces résultats, parce qu'ils reposent sur des initiatives et des partenariats établis. Dans certains cas, une occasion ou un besoin se présente à un moment où il est opportun pour CFC d'intervenir. Ce sont les secteurs déterminants qui orienteront et cibleront les initiatives du PAES et le travail courant du Ministère :

- améliorer l'autonomie économique des femmes (améliorer l'accès des femmes aux prestations en s'appuyant sur le succès de la récente prolongation des prestations parentales; améliorer les connaissances des femmes en matière de régime fiscal; et favoriser l'intégration du point de vue des femmes et des hommes au dialogue sur le commerce international et la migration mondiale);
- éliminer la violence à l'endroit des femmes et des filles (continuer de mettre l'accent sur la question du trafic des êtres humains et voir à ce que le point de vue des femmes et des hommes soit intégré aux stratégies adoptées pour tâcher de trouver une solution au problème; poursuivre le travail d'élaboration d'indices statistiques pour mesurer les progrès de la lutte contre la violence à l'endroit des femmes);
- promouvoir les droits fondamentaux des femmes (faire de plus amples recherches sur les femmes autochtones et accroître leur participation au processus d'élaboration des politiques gouvernementales).

En juin 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné et évalué, lors d'une Session extraordinaire, les progrès réalisés afin d'appliquer les engagements pris à Beijing à la Conférence mondiale sur les femmes (1995). CFC a coordonné la participation du Canada à la

.....

Session extraordinaire, qui portait aussi sur les objectifs des futures activités. CFC continuera de jouer son rôle de chef de file afin de surveiller la mise en oeuvre, par le gouvernement fédéral, du *Programme d'action* de Beijing, ainsi que la mise en oeuvre des résultats de la Session extraordinaire.

Afin de relever les défis et de saisir les possibilités d'un monde en évolution, le gouvernement du Canada s'est engagé à ce qu'aucun membre de la population canadienne ne soit laissé pour compte. La réalisation de l'égalité entre les sexes au cours du nouveau siècle contribuera non seulement à améliorer la participation des Canadiennes à la vie économique, sociale et politique, mais profitera aussi à leurs familles, à leurs enfants et à l'ensemble de la population canadienne. Mais, il s'agit d'un travail en cours et il reste encore beaucoup à faire.

Le Programme d'action pour l'égalité entre les sexes du Canada exigera un renouvellement des partenariats avec les ministères, avec les autres gouvernements, avec les collectivités, avec les organisations non gouvernementales et avec le secteur privé. Il fera fond sur les gains importants réalisés tant sur le plan national qu'international afin d'obtenir des résultats mesurables, viables et efficaces. Mais, surtout, son but sera de permettre à plus de la moitié de notre population d'améliorer la qualité de vie et de contribuer à assurer l'avenir du Canada.

---

L'honorable Hedy Fry, c.p., députée  
Secrétaire d'État (Situation de la femme)



## **DÉCLARATION DE LA DIRECTION**

### ***Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002***

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002 de Condition féminine Canada.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies de l'organisation et les résultats escomptés par celle-ci;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RP&P.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

.....

## **Section II : Vue d'ensemble du Ministère**

.....

### **2.1 Quoi de neuf ?**

L'élaboration du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES) est la pierre angulaire du plan stratégique de Condition féminine Canada (CFC) visant à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes au cours du nouveau siècle. Le PAES fait partie intégrante du plan stratégique de CFC, s'inspire du *Plan fédéral*, est axé sur l'avenir et fondé sur l'expérience.

Le PAES tablera sur les solides assises du passé et sur des initiatives en cours dans des secteurs clés, qui ont une incidence directe sur la vie des femmes.

Un élément central du PAES, programme quinquennal, est un mécanisme concerté et cohérent, qui permettra de veiller à ce que les initiatives actuelles et nouvelles en matière de politiques et de programmes tiennent compte des considérations liées à l'égalité entre les sexes, c'est-à-dire que les réalités vécues par les femmes et les hommes sont visibles dans l'élaboration de telles initiatives. Cela implique que l'on continue de développer des outils, des méthodes de formation et d'autres services de soutien, y compris des cadres de rendement et d'évaluation. Des projets pilotes seront également entrepris dans des domaines ciblés afin de montrer comment il est possible d'introduire l'analyse comparative entre les sexes (ACS) de façon systématique, ce qui permettra d'obtenir avec efficacité de meilleurs résultats en ce qui a trait aux politiques et aux programmes en matière d'égalité entre les sexes.

Des 20,5 millions de dollars prévus pour le PAES sur une période de cinq ans, le Ministère affectera 10,25 millions de dollars à l'établissement d'un cadre qui lui permettra de mieux travailler sur une base horizontale et en partenariat avec d'autres ministères. Le reste de la somme servira à financer des groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant en faveur de l'égalité dans le cadre du Programme de promotion de la femme. Ces ressources amélioreront non seulement la capacité de CFC de travailler à la promotion de l'égalité entre les sexes avec un plus large éventail de groupes qui s'intéressent à de nouveaux enjeux, mais elles faciliteront aussi la contribution soutenue des groupes à l'intégration de l'ACS dans le processus d'élaboration des politiques gouvernementales aux niveaux national et régional.

CFC cherchera donc des occasions de partenariat avec d'autres ministères afin de mettre au point des initiatives destinées à promouvoir l'égalité entre les sexes d'une manière cohérente, délibérée et visible. Ces initiatives permettraient de combler les lacunes recensées dans le cadre des trois priorités de CFC, soit l'amélioration de l'autonomie économique des femmes, l'élimination de la violence systémique à l'endroit des femmes

.....

et des filles, et la promotion des droits fondamentaux des femmes. Des enjeux précis pour chacune des priorités ministérielles sont présentés dans ce document, au tableau de la section III.

Afin de concevoir des politiques et d'offrir des programmes et des services conformes à l'objectif d'intégration de l'égalité entre les sexes, CFC continuera de renforcer la capacité de partenaires et d'intervenantes et d'intervenants clés et de promouvoir une application plus répandue de l'ACS dans l'ensemble du gouvernement en :

- favorisant une compréhension commune de concepts et de pratiques exemplaires;
- favorisant l'utilisation d'outils et d'indices communs;
- démontrant comment obtenir de meilleurs résultats des politiques et des programmes en relevant, en collaboration avec les ministères « clés » participants, les initiatives où il serait possible d'introduire systématiquement l'ACS.

## **2.2 Mandat, rôles et responsabilités**

---

### ***Mandat statutaire :***

*Condition féminine Canada a été créé par le gouvernement du Canada en 1976 afin de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent ». (Décret 1976-779)*

---

Le mandat de CFC sera dorénavant orienté par le nouveau Programme d'action pour l'égalité entre les sexes, qui s'appuiera sur *À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, de 1995. Il est renforcé par la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*), ainsi que par les engagements pris par le Canada dans le cadre du *Programme d'action* (Beijing, 1995) des Nations Unies et de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

---

### ***Vision :***

*CFC jouera un rôle crucial en permettant au gouvernement du Canada de respecter son engagement à bâtir une société qui englobe et respecte l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, en faisant la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion et de la participation, au Canada, des femmes et des filles, dans toute leur diversité.*

---

---

***Mission :***

*Promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.*

---

Afin de réaliser de véritables progrès sur le plan de l'égalité entre les sexes, CFC est fermement déterminé à consulter les organisations non gouvernementales (ONG), les gouvernements provinciaux et territoriaux, les chercheuses et chercheurs, le secteur privé, les gouvernements étrangers et les organisations internationales, et à travailler en partenariat avec ceux-ci.

CFC reconnaît aussi que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas uniquement une question de justice sociale, mais un facteur propre à tous les aspects de la vie qui a une incidence sur la situation économique, la sécurité et la protection, la santé et le bien-être des femmes, de leurs enfants et de leurs familles. La réalisation de l'égalité entre les sexes exige donc une approche holistique et horizontale qui touche tous les secteurs de la société. La question de la violence à l'endroit des femmes, par exemple, est un problème à la fois social et économique, un problème de santé et un problème qui intéresse le système de justice pénale.

En raison de son mandat horizontal et de la diversité de ses partenaires, CFC agira principalement comme courtier du savoir sur l'égalité entre les sexes. À ce titre, CFC facilite l'interaction et le partage d'information entre les partenaires et joue un rôle de premier plan dans la détermination des possibilités d'apporter une contribution opportune au processus fédéral d'élaboration de politiques.

CFC s'acquittera aussi d'un rôle complémentaire de portail de l'information et des personnes-ressources sur l'égalité entre les sexes dans l'administration fédérale.

Parallèlement, au fur et à mesure que le PAES donnera des résultats, CFC tentera de se positionner en tant que centre d'expertise en faisant proactivement la promotion de pratiques exemplaires et en partageant des connaissances et des cadres avec des intervenantes, des intervenants et des partenaires afin qu'ils puissent, à leur tour, promouvoir l'égalité entre les sexes dans leurs programmes et politiques.

Ces rôles établis, le Ministère se trouvera bien positionné pour agir en tant qu'agent de changement au sein du gouvernement du Canada.

.....

### 2.3 Objectif du Ministère

L'objectif du programme est de promouvoir l'égalité entre les sexes dans toutes les sphères de la vie canadienne.

#### Organisation et exécution du programme

La *coordonnatrice* de CFC dirige le Ministère et relève, sur le plan juridique, de la ministre responsable de la Condition féminine et, sur une base continue, de la secrétaire d'État (Situation de la femme).

La *Direction des services de l'exécutif et de l'information* est responsable des services de planification, d'évaluation et de rapport du Ministère et assure des services de coordination et d'appui à la coordonnatrice et à la secrétaire d'État (Situation de la femme), y compris des services de liaison et de correspondance ministérielles. Elle offre également des services de bibliothèque et d'information, de gestion des documents, de distribution et de traduction, qui appuient tous les aspects du travail du Ministère.

La *Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques et des relations extérieures* examine les politiques, mesures législatives, initiatives et programmes actuels et prévus du gouvernement fédéral et les soumet à une ACS. Elle formule des recommandations et des stratégies et travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux à la promotion de l'égalité entre les sexes. Elle s'attache à combler les lacunes des politiques relativement à des questions qui intéressent les femmes. Sur le plan international, la Direction fait la promotion des politiques et des priorités du Canada en matière de droits fondamentaux des femmes et d'égalité entre les sexes. Elle collabore en outre avec divers partenaires, dont les gouvernements provinciaux et territoriaux, la société civile et les ONG, les organisations internationales ou multilatérales et d'autres gouvernements dans le cadre d'activités liées aux politiques.

La *Direction des communications et des consultations* renseigne les groupes de femmes et le public sur les priorités et les programmes du gouvernement fédéral par rapport à la situation des femmes. Elle sert de point de contact pour les communications externes ainsi que les conseils et la planification touchant les consultations. Elle rédige des discours et s'occupe des relations avec les médias. Elle procède aussi à des analyses des médias, répond aux demandes du public, produit des publications et des documents promotionnels et dispense des conseils en matière de communications.

La *Direction de l'analyse comparative entre les sexes* aide d'autres ministères et organismes fédéraux à mettre en place des processus qui permettront d'intégrer l'ACS à l'ensemble de leurs activités d'élaboration de politiques et de programmes.

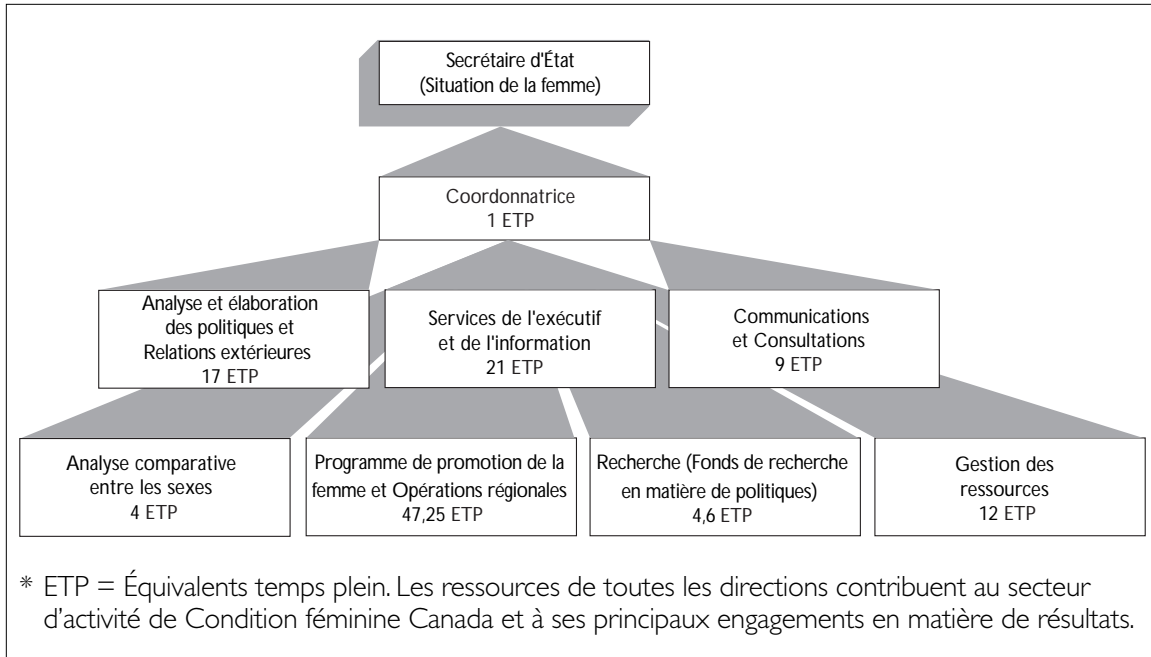
La *Direction du Programme de promotion de la femme et des Opérations régionales* gère la mise en oeuvre du *Programme de promotion de la femme* qui fournit de l'aide financière et des services professionnels à des groupes de femmes et à d'autres organisations bénévoles oeuvrant pour l'égalité des femmes au niveau communautaire, régional ou national. Grâce à sa composante *Opérations régionales*, la Direction assure aussi la mise en oeuvre régionale du mandat du Ministère. Elle compte 35 personnes dans 16 points de service régionaux situés de part et d'autre du pays, ce qui assure à CFC un lien direct avec les collectivités et les partenaires.

La *Direction de la recherche en matière de politiques* est responsable de la mise en oeuvre et de l'administration du Fonds de recherche en matière de politiques, qui attribue des marchés pour des recherches prospectives en matière de politiques, parfois urgentes, sur des enjeux liés à l'égalité des femmes. La Direction contribue, en outre, grâce à des recherches, à l'analyse et à l'élaboration de politiques sur l'égalité des sexes, fournit de l'information aux groupes de femmes, aux chercheuses et aux chercheurs et à d'autres publics cibles sur des recherches courantes et récentes, et collabore, avec des ministères et des organismes de recherche canadiens et internationaux, à des initiatives et à des projets de recherche en matière de politiques.

La *Direction de la gestion des ressources* est responsable des rapports prévus par la loi et fournit des services dans les domaines de la gestion des ressources humaines et financières, de l'informatique, des télécommunications, de la sécurité et de la gestion du matériel et des marchés.

.....

## Organigramme de Condition féminine Canada 116 ETP\*



Il n'y a pas eu de changement depuis le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2000-2001 ou le *Rapport ministériel sur le rendement* pour la période se terminant le 31 mars 2000, à l'exception du nombre d'employées et d'employés (ETP).

### 2.4 Contexte de planification

Les priorités de CFC appuient l'ensemble de sa mission et l'engagement du gouvernement canadien à promouvoir l'égalité entre les sexes. Ces priorités appuient aussi les engagements que le gouvernement a pris dans le *Discours du Trône* par rapport aux enfants et aux familles, à des collectivités fortes et sûres, aux peuples autochtones et à la création et au partage de possibilités aux niveaux national et mondial. Dans le cadre d'une étroite collaboration avec d'autres ministères gouvernementaux, collaboration qui comprend l'aide à la formation sur une base continue, le développement d'outils d'ACS et de cadres d'évaluation, les priorités de CFC viennent appuyer et compléter les objectifs stratégiques de ses partenaires du PAES.

En cette ère de mondialisation, la population canadienne, et les femmes en particulier, juge essentiel que le gouvernement se dote d'un programme national qui prévoit la pleine participation des Canadiennes et des Canadiens de toutes les régions du Canada, si diverses soient-ils quant à la race, l'origine nationale, ethnique ou autochtone, la couleur,

.....

la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation de famille, les incapacités ou l'orientation sexuelle. La population souhaite que le gouvernement fasse respecter ses droits et rétablisse les principes fondamentaux de la responsabilité sociale et de la démocratie. De plus, les Canadiennes et les Canadiens veulent que les politiques et les programmes fédéraux reflètent leurs priorités.

En se fondant sur son expertise, ses capacités de recherche et d'analyse des politiques, ses réseaux et les partenariats établis, CFC est bien placé pour aider le gouvernement à répondre à ces attentes, grâce à ses politiques et ses activités nationales et internationales.

Même si d'importants progrès ont été réalisés en faveur de l'égalité des sexes, les nombreux défis posés par une société et une économie en évolution gênent de plus amples progrès. Au cours du dernier quart de siècle, la situation des femmes a changé de façon notable au Canada. Les changements démographiques, comme une population vieillissante et de plus en plus diversifiée, des structures familiales différentes, l'évolution du marché du travail, les progrès technologiques et la mondialisation ont tous eu une incidence marquée sur la vie des femmes et de leurs familles.

À la lumière de ces défis, les secteurs déterminants suivants orienteront et cibleront les initiatives du PAES et le travail courant du Ministère :

Dans l'ensemble, la part des gains et du revenu total des femmes a augmenté graduellement, bien que les écarts demeurent toujours importants. En 1997, les gains des femmes correspondaient à 54 p. 100 de ceux des hommes et leur revenu total à 58 p. 100. En outre, la part du revenu après impôt des femmes a toujours été de 3 à 5 p. 100 supérieure au revenu avant impôt — preuve que l'impôt sur le revenu des particuliers a eu une incidence positive sur l'égalité entre les sexes. Les mesures du régime fiscal qui reconnaissent le travail de prestation de soins aux personnes à charge en sont une raison. Des preuves tendent aussi à démontrer une amélioration graduelle de l'équilibre entre les sexes dans le travail rémunéré et non rémunéré.

Il s'agit toutefois de tendances générales qui ne reflètent pas la situation de toutes les femmes et de tous les hommes.

Des facteurs comme la race, l'origine nationale, ethnique ou autochtone, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation de famille, les incapacités et l'orientation sexuelle font en sorte que certains groupes de femmes réussissent, alors que d'autres se situent bien en deçà de la moyenne. L'ACS est essentielle pour faire face à cette diversité et remettre en question nos hypothèses voulant que le temps puisse avoir raison d'un grand nombre des inégalités entre les sexes.

.....



En s'appuyant sur le succès de la récente prolongation des prestations parentales, CFC travaillera avec des partenaires des ministères pertinents afin d'améliorer l'accès des femmes à d'autres prestations. Par ailleurs, CFC s'efforcera d'améliorer les connaissances des femmes au sujet du régime fiscal et, ainsi, de raffermir leur autonomie économique et celle de leurs familles.

L'interdépendance entre l'autonomie économique des femmes et leur capacité d'échapper à des relations violentes n'est qu'un exemple de la nécessité d'une démarche intégrée et intersectorielle visant à contrer la violence à l'endroit des femmes. Les gouvernements, les ONG (particulièrement celles qui oeuvrent en faveur de l'égalité des femmes), les entreprises et les particuliers ont pris d'importantes mesures afin de trouver une solution au problème de la violence envers les femmes.

Afin d'évaluer l'efficacité de ces mesures, CFC et ses homologues provinciaux et territoriaux collaborent à l'élaboration d'une série d'indices de haut niveau de la violence à l'endroit des femmes, qui pourront être suivis au fil du temps. Ces indices, lorsqu'ils sont combinés à d'autres données, fourniront des renseignements précieux qui permettront de déterminer quelles mesures, parmi celles qui sont actuellement déployées pour contrer la violence à l'endroit des femmes et des enfants, peuvent être étendues ou améliorées.

Le trafic des êtres humains, problème nouveau et sérieux, comporte des dimensions liées au sexe. Des femmes et des enfants font présentement l'objet de trafic vers le Canada, et à l'intérieur du pays, principalement dans le cadre de l'industrie du sexe où ils sont exploités. Cette hausse de la migration des femmes et la féminisation de la pauvreté dans beaucoup de pays accroissent la vulnérabilité des femmes aux prises avec le crime organisé.

Au niveau fédéral, CFC a fait preuve de leadership en amenant la question du trafic des êtres humains à l'avant-scène. CFC continuera de concentrer son attention sur ce secteur des plus préoccupants et de travailler avec ses partenaires d'autres ministères afin d'élaborer des stratégies globales pour mettre un terme à cette odieuse activité.

De plus en plus, et en réponse à des pressions des ONG et de simples citoyennes et citoyens, la transparence, la participation des citoyennes et des citoyens et la convergence de l'élaboration de politiques sociales et économiques ont fait leur apparition dans le contexte de diverses tribunes commerciales, tel le Sommet des Amériques. Le gouvernement fédéral a d'ailleurs souligné, dans le *Discours du Trône*, que la 3<sup>e</sup> édition de cet événement, qui aura lieu à Québec cette année, sera une occasion exceptionnelle pour faire connaître l'intérêt du Canada pour le renforcement de la démocratie et des droits de la personne dans notre hémisphère.

Le Sommet des Amériques sera l'occasion de promouvoir l'égalité entre les sexes, d'intégrer les considérations liées à l'égalité entre les sexes dans l'hémisphère, et de mettre en évidence le Canada et sa réputation de chef de file de la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits fondamentaux des femmes.

CFC continuera de travailler avec divers partenaires afin de créer et de partager, au niveau mondial, des possibilités de promotion de l'égalité entre les sexes et des droits fondamentaux des femmes, particulièrement en faisant la promotion de l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes aux programmes et activités d'organisations oeuvrant à l'échelle internationale.

Sur le plan des droits fondamentaux, l'évolution de l'interprétation par les tribunaux canadiens des droits énoncés dans la *Charte* témoigne de l'importance cruciale de soumettre à une ACS, et à d'autres analyses de l'égalité, toute politique gouvernementale, dès le début du processus d'élaboration.

Des instruments internationaux des droits de la personne sont aussi utilisés à la fois pour attirer l'attention internationale sur les répercussions des lois et des pratiques gouvernementales du Canada sur les femmes et aux fins d'interprétation pour l'application des lois canadiennes et de la *Charte*.

Dans un pays comme le Canada, la diversité des femmes (leur race, origine nationale, ethnique ou autochtone, couleur, religion, âge, sexe, état matrimonial, situation de famille, incapacités et orientation sexuelle) pose de multiples défis à l'égalité entre les sexes. CFC plaide toujours en faveur de la reconnaissance des droits fondamentaux des femmes au pays, et partout dans le monde, et de l'importance d'éliminer les multiples obstacles auxquels sont confrontées nombre de femmes pendant leur vie.

Sur le plan international, le Canada aura l'occasion de favoriser la compréhension des liens entre le sexe et la race à l'occasion de la prochaine Conférence mondiale contre le racisme, qui aura lieu en Afrique du Sud, en septembre. Au Canada, les femmes et les filles autochtones représentent le secteur de la population qui connaît la plus forte croissance. On reconnaît de plus en plus, tant sur le plan national qu'international, que les problèmes liés aux droits fondamentaux des femmes autochtones, inuites et métisses sont cruciaux et qu'il faut les régler.

L'engagement pris par le gouvernement du Canada relativement aux principes de bon gouvernement et à une grande responsabilisation des collectivités autochtones favorisera la prospérité économique et améliorera le niveau de vie. Pour que les femmes autochtones profitent des possibilités de croissance économique, il faut éliminer les disparités sociales et économiques qui les empêchent de participer pleinement à la société canadienne et à l'économie mondiale.

.....

CFC entreprendra plus de recherches sur les femmes autochtones, qui seront par ailleurs menées par des femmes autochtones, afin de mieux comprendre ces disparités. Une telle base de connaissances contribuera davantage aux initiatives du gouvernement visant à améliorer ses relations avec les peuples autochtones et au travail entrepris pour répondre aux besoins fondamentaux des collectivités des Premières nations en matière d'emplois, de santé, d'éducation, de logement et d'infrastructure. De plus, CFC adoptera des mesures afin d'accroître la participation de femmes autochtones à la conception de programmes et de politiques.

En juin 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné et évalué, lors de la Session extraordinaire « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle », les progrès réalisés afin d'appliquer les engagements pris à Beijing à l'occasion de la Conférence mondiale sur les femmes (1995). CFC a coordonné la participation du Canada à la Session extraordinaire, qui portait aussi sur les objectifs des futures activités. CFC continuera de jouer son rôle de chef de file afin de surveiller la mise en oeuvre, par le gouvernement fédéral, du *Programme d'action* de Beijing, ainsi que la mise en oeuvre des résultats de la Session extraordinaire.

Dans le but de revoir et d'évaluer les processus de gestion des programmes, on effectuera, au cours du présent exercice, une vérification des subventions et contributions du Programme de promotion de la femme. Elle tiendra compte des perspectives financières et comptables dans un contexte de diligence raisonnable.

Les recommandations de cet examen seront abordées dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de l'an prochain. De plus, au cours du prochain exercice, CFC se préparera à une évaluation de son Programme de promotion de la femme qui, au cours des trois dernières années, a fonctionné selon de nouvelles lignes directrices en matière de financement.

## 2.5 Dépenses prévues

(\$ millions)	Prévisions de dépenses 2000-2001 <sup>1</sup>	<b>Dépenses prévues 2001-2002</b>	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
<b>Budgétaire du Budget principal des dépenses</b>	17,6	<b>21,2</b>	22,7	22,7
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses Moins : Recettes disponibles				
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	17,6	<b>21,2</b>	22,7	22,7
Rajustements des dépenses prévues <sup>2</sup>	2,6	—	—	—
	20,2	<b>21,2</b>	22,7	22,7
Moins : Recettes non disponibles Plus : Coût des services reçus sans frais	1,4	<b>0,9</b>	0,9	0,9
<b>Total des dépenses prévues</b>	21,6	<b>22,1</b>	23,6	23,6
<b>Équivalents temps plein</b>	110,85	<b>115,85</b>	126,85	126,85

<sup>1</sup> Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice.

<sup>2</sup> Les ajustements aux dépenses prévues pour 2000-2001, qui se chiffrent à 2,6 millions de dollars, comprennent 2 millions de dollars du financement prévu en 2000-2001 pour l'élaboration du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES) et d'autres besoins de fonctionnement mineurs comme des ajustements liés aux conventions collectives. Les dépenses prévues pour 2001-2002 et les exercices futurs ont été ajustés pour tenir compte du financement du PAES et de certaines hausses au titre des conventions collectives, par rapport au RPP de 2000-2001. En somme, le PAES représente une augmentation financière de 2 millions de dollars en 2000-2001, de 3,5 millions en 2001-2002 et de 5 millions en 2002-2003 et sur une base permanente par la suite (comme en témoignent les chiffres du tableau moins les coûts mineurs pour les locaux transférés à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada). L'affectation entre les crédits (c.-à-d. le budget de fonctionnement et les subventions et contributions) est répartie également.



.....

## **Section III : Plans, résultats, activités et ressources du Ministère**

.....

**Secteur d'activité de Condition féminine Canada :**  
**Promouvoir l'égalité entre les sexes.**

### **3.1 Renseignements détaillés sur le secteur d'activité**

#### **Objectif du secteur d'activité**

CFC a adopté un secteur d'activité qui est synonyme de sa mission :

---

*Promouvoir l'égalité entre les sexes et assurer la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.*

---

#### **Description du secteur d'activité**

*Promouvoir l'égalité entre les sexes et assurer la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays, à savoir :*

- *appuyer les efforts en vue d'améliorer la condition féminine, en collaboration avec les ministères et les organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les administrations municipales, les organisations non gouvernementales, l'industrie et les responsables de l'éducation et de la santé;*
  - *subventionner les initiatives des groupes de femmes et des autres organisations bénévoles qui oeuvrent pour l'égalité des femmes;*
  - *fournir des renseignements et des services professionnels au grand public, aux groupes clients et aux organisations afin d'accroître la sensibilisation à des questions liées à l'égalité des femmes et de faciliter des mesures collectives à l'échelle locale, régionale et nationale visant à promouvoir l'égalité des femmes;*
  - *financer la recherche indépendante sur les politiques gouvernementales qui influent sur les femmes et leur progrès vers l'égalité;*
  - *collaborer avec d'autres pays et organisations multilatérales pour promouvoir les politiques officielles sur l'égalité entre les sexes.*
-

Au cours de l'exercice 2000-2001, le plan stratégique du Ministère a été revu pour s'assurer d'accorder l'attention voulue :

- à la nouvelle orientation établie par la direction, qui a été validée par le personnel;
- à la préparation de cadres de planification et d'évaluation du Ministère qui sont réalistes et qui peuvent servir de guide à l'établissement des objectifs, des stratégies, du plan d'action, des indices et des résultats anticipés du Ministère.

Le tableau qui suit s'inspire du Plan stratégique antérieur de CFC et comprend la liste complète des principales activités du Ministère ainsi que l'affectation des ressources.

.....



### 3.2 Principaux engagements en matière de résultats, et résultats, activités et ressources prévus

Activité prévue		
Principaux engagements fédéraux en matière de résultats	Résultats prévus par CFC	Stratégies ministérielles
<p>1. Des politiques gouvernementales affirmées et plus équitables par le biais de politiques, de recherches, de lois, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, de la diversité des points de vue des femmes et des réalités qui font partie de leur vie</p>	<p>1. <i>Avoir influencé l'élaboration de politiques officielles justes et équitables</i></p>	<p><b>A. Programme d'action pour l'égalité entre les sexes en tenant compte des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans trois secteurs d'activités stratégiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'élimination de la violence à l'endroit des femmes et des jeunes filles</li> <li>• l'amélioration de l'autonomie économique des femmes</li> <li>• la promotion des droits fondamentaux des femmes</li> </ul>

## Activité prévue

Comment	Activités clés	Incidences prévues	Dépenses prévues
<ul style="list-style-type: none"> <li>- diriger l'intégration de l'ACS dans l'élaboration des politiques et des programmes dans les ministères et les institutions clés</li> <li>- mener des analyses en matière de politiques et élaborer des politiques</li> <li>- établir des partenariats stratégiques</li> <li>- collaborer avec la société civile et des ONG afin d'intégrer l'ACS aux politiques officielles</li> <li>- faire participer les Canadiennes et les Canadiens</li> <li>- faire la promotion des politiques et des priorités du Canada relativement à l'égalité entre les sexes au niveau international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- procéder à des projets pilotes en partenariat avec les ministères pertinents</li> <li>- lancer des initiatives ciblées afin de combler les lacunes et de régler les problèmes</li> <li>- renforcer la capacité d'ACS dans des ministères précis</li> <li>- renforcer la capacité de la société civile et des ONG</li> <li>- offrir aux partenaires divers moyens de commenter les politiques officielles</li> <li>- participer à certaines tribunes internationales et y jouer un rôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalité des femmes et des hommes est bien intégrée aux politiques et aux programmes gouvernementaux, particulièrement en ce qui a trait au trafic, à l'amélioration de l'accès des femmes aux prestations et à un meilleur accès pour les femmes autochtones</li> <li>- Les ministères et les institutions clés comprennent mieux le lien entre l'égalité entre les sexes et le contexte de la politique socio-économique</li> <li>- Les groupes de femmes et ceux oeuvrant en faveur de l'égalité ont un meilleur accès au processus d'élaboration des politiques officielles, tant sur le plan national qu'international</li> <li>- Les valeurs canadiennes par rapport à l'égalité entre les sexes et aux droits fondamentaux des femmes sont reflétées dans certaines tribunes internationales</li> </ul>	8,3 millions de \$

<b>Activité prévue</b>		
<b>Principaux engagements fédéraux en matière de résultats</b>	<b>Résultats prévus par CFC</b>	<b>Stratégies ministérielles</b>
<p>2. Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces, qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris les groupes et les institutions des secteurs public, privé et bénévole</p>	<p>2. <i>Avoir contribué à accroître les connaissances sur les réalités des femmes et les enjeux liés à l'égalité entre les sexes ainsi que la sensibilisation par rapport à ces questions</i></p>	<p><b>B. Accélérer l'acquisition de connaissances sur certains enjeux auprès de publics clés sur les secteurs d'activités stratégiques suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'élimination de la violence à l'endroit des femmes et des jeunes filles</li> <li>• l'amélioration de l'autonomie économique des femmes</li> <li>• la promotion des droits fondamentaux des femmes</li> </ul>

## Activité prévue

Comment	Activités clés	Incidences prévues	Dépenses prévues
<ul style="list-style-type: none"> <li>- établir des partenariats</li> <li>- mettre l'accent sur des enjeux précis de secteurs d'activités stratégiques</li> <li>- offrir de l'aide financière et des services professionnels</li> <li>- faire des recherches en matière de politiques fondées sur l'égalité et des analyses pour combler les lacunes sur le plan des connaissances</li> <li>- faciliter la diffusion d'information au sein du Ministère et entre les partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- préparer des exemples sectoriels et des travaux de réflexion</li> <li>- mettre au point des outils et des documents de communication (formation, indices, publications de recherche, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une meilleure base de connaissances et une sensibilisation accrue du public relativement à certains enjeux grâce à des recherches en matière de politiques fondées sur l'égalité entre les sexes, l'analyse et la diffusion d'information et de données (p. ex. : les répercussions du commerce sur l'égalité entre les sexes, l'égalité entre les sexes et le régime fiscal et le trafic)</li> <li>- un dialogue public informé sur les enjeux liés à l'égalité entre les sexes</li> <li>- une amélioration des connaissances, compétences et capacités des ministères fédéraux (y compris CFC), d'autres gouvernements, d'ONG et du public en général par rapport à l'application de l'ACS</li> <li>- une participation et un engagement plus importants des jeunes Canadiennes et Canadiens ainsi que des femmes autochtones au dialogue public sur les politiques touchant l'égalité entre les sexes</li> <li>- une amélioration de la connaissance et de la compréhension de la question de l'égalité entre les sexes dans le cadre du régime fiscal canadien et du commerce</li> <li>- une utilisation optimisée des ressources gouvernementales</li> </ul>	<p>(suite) 11,1 millions de \$</p>

## Activité prévue

Principaux engagements fédéraux en matière de résultats	Résultats prévus par CFC	Stratégies ministérielles
<p>2. (Suite) Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces, qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris les groupes et les institutions des secteurs public, privé et bénévole</p>	<p>2. (Suite) Avoir contribué à accroître les connaissances sur les réalités des femmes et les enjeux liés à l'égalité entre les sexes ainsi qu'à la sensibilisation par rapport à ces questions</p>	<p><b>C. Favoriser des partenariats avec des partenaires clés dans le but de réaliser des changements ciblés dans les secteurs d'activités stratégiques suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'élimination de la violence à l'endroit des femmes et des jeunes filles</li> <li>• l'amélioration de l'autonomie économique des femmes</li> <li>• la promotion des droits fondamentaux des femmes</li> </ul>

## Activité prévue

Comment	Activités clés	Incidences prévues	Dépenses prévues
<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre l'accent sur des enjeux précis</li> <li>- cibler des institutions en particulier</li> <li>- offrir du financement et des services professionnels</li> <li>- promouvoir l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les principales tribunes internationales</li> <li>- promouvoir la recherche en matière de politique fondée sur l'égalité des sexes dans les ministères et les institutions clés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre au point des programmes d'études en collaboration avec les partenaires universitaires</li> <li>- mettre au point des processus et des outils de sensibilisation sur l'ACS à l'intention des ONG</li> <li>- compiler et rendre publiques des pratiques exemplaires en matière d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes et préparer des documents de communication</li> <li>- participer et contribuer à l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans des tribunes internationales choisies</li> <li>- encourager la réalisation de recherches en matière de politiques fondées sur l'égalité entre les sexes et y collaborer avec des institutions et des réseaux de recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une augmentation de la capacité des institutions (y compris les étudiantes et étudiants ainsi que les enseignantes et enseignants) à appliquer l'ACS</li> <li>- l'accroissement de la capacité amène des changements</li> <li>- une plus grande intégration du point de vue des femmes et des hommes dans des tribunes internationales choisies</li> <li>- une plus grande intégration du point de vue des femmes et des hommes dans la recherche en matière de politiques d'institutions et de réseaux clés</li> </ul>	<p>(suite) 11,1 millions de \$</p>

<b>Activité prévue</b>		
<b>Principaux engagements fédéraux en matière de résultats</b>	<b>Résultats prévus par CFC</b>	<b>Stratégies ministérielles</b>
3. Efficacité du Ministère	3. <i>Avoir amélioré l'efficiencia et l'efficacité du Ministère</i>	<b>D. Améliorer les opérations internes et de la gestion des ressources humaines</b>

.....

## Activité prévue

Comment	Activités clés	Incidences prévues	Dépenses prévues
<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire participer le personnel</li> <li>- renforcer la responsabilisation du personnel</li> <li>- procéder à un examen annuel</li> <li>- intégrer des renseignements financiers et non financiers de grande qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diriger la mise en oeuvre des processus de planification et d'évaluation stratégiques</li> <li>- continuer de donner suite aux recommandations du groupe de travail interne formé en réponse au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux</li> <li>- poursuivre la mise en oeuvre de l'infrastructure de la GI/TI dans le contexte de l'initiative du Gouvernement en direct</li> <li>- établir l'intranet de CFC</li> <li>- établir des normes de services dans des secteurs choisis</li> <li>- terminer la mise en oeuvre de la modernisation de la fonction de contrôleur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des processus de planification et d'évaluations stratégiques plus participatifs et intégrés</li> <li>- des progrès vers la création d'un milieu de travail juste, favorable et sensible aux besoins de la famille et d'un effectif hautement qualifié et motivé</li> <li>- l'amélioration continue de l'efficacité du Ministère</li> <li>- le personnel a davantage accès à l'information</li> <li>- un processus décisionnel plus efficace qui permet une saine gestion des risques et des contrôles appropriés des systèmes</li> </ul>	1,8 million de \$
<b>Total :</b>			<b>21,2 millions de \$</b>





.....  
**Section IV : Renseignements financiers**  
 .....

**Tableau 4.1 : Sommaire des paiements de transfert**

<b>(en millions de dollars)</b>	Prévisions de dépenses 2000-2001 <sup>1</sup>	<b>Dépenses prévues 2001-2002<sup>1</sup></b>	Dépenses prévues 2002-2003 <sup>1</sup>	Dépenses prévues 2003-2004
<b>Promotion de l'égalité entre les sexes</b>				
<b>Subventions — Aide financière et services professionnels offerts par le Programme de promotion de la femme</b>	9,3	<b>10,0</b>	10,8	10,8
<b>Total des subventions</b>	9,3	<b>10,0</b>	10,8	10,8

<sup>1</sup> Comparativement au RP&P de 2000-2001, ces chiffres reflètent une augmentation de l'ordre de 1 million de dollars en 2000-2001, de 1,75 million en 2001-2002 et de 2,5 millions en 2002-2003 et sur une base permanente relativement à 50 p. 100 du financement prévu pour l'élaboration du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes.

**Tableau 4.2 : Coût net du programme pour l'année budgétaire**

	Total (en millions de dollars)
<b>Dépenses nettes prévues</b>	21,2
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	0,5
Cotisations aux régimes d'assurance des employées et employés et coûts payés par le SCT	0,4
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	
Traitements et coûts des services juridiques fournis par Justice Canada	
	0,9
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	
<b>Coût net du programme pour 2001-2002</b>	<b>22,1</b>

.....

## **Section V : Autres renseignements**

.....

### **5.1 Personnes-ressources de Condition féminine Canada**

#### **1) Liste des rapports ministériels prévus par la loi**

- *Budget principal des dépenses de CFC : Rapport sur les plans et les priorités*
- *Rapport sur le rendement de CFC*

Pour consulter d'autres rapports ou documents, visiter le site Web de CFC à l'adresse <http://www.swc-cfc.gc.ca>.

#### **2) Personnes-ressources**

- Pour obtenir de l'information financière, communiquer avec :  
Guylaine Métayer  
Directrice, Gestion des ressources et Services de l'informatique  
Téléphone : (613) 947-1453  
Télécopieur : (613) 947-6113  
Courriel : metayerg@swc-cfc.gc.ca
- Pour de l'information au sujet du présent rapport, communiquer avec :  
Donna McKeeby  
Directrice, Services de l'exécutif et de l'information  
Téléphone : (613) 992-5399  
Télécopieur : (613) 943-0449  
Courriel : mckeebyd@swc-cfc.gc.ca

ou

Josiane Désilets  
Planification, évaluation et rapports stratégiques du ministère  
Téléphone : (613) 995-3955; Télécopieur : (613) 943-0449  
Courriel : desiletsj@swc-cfc.gc.ca

- Pour des renseignements généraux :  
Téléphone : (613) 995-7835; Télécopieur : (613) 957-3359



**Condition féminine Canada**  
**Fiche d'évaluation de la lectrice/du lecteur**

*Merci d'avoir pris le temps de prendre connaissance de notre rapport de 2001-2002!*

Vos commentaires nous seraient maintenant utiles pour la rédaction du *Rapport sur le rendement du Ministère*, qui s'inspirera du présent document, et nos futurs rapports.

1. Est-ce la première fois que vous prenez connaissance du Rapport sur les plans et les priorités (RP&P) de CFC?    **Non**     **Oui**
  
2. Ce rapport présente-t-il une amélioration par rapport aux documents de planification des années précédentes?    **Non**     **Oui**
  
3. En recommanderiez-vous la lecture à quelqu'un d'autre?    **Non**     **Oui**

Pourquoi? \_\_\_\_\_

4. À quel titre avez-vous lu le présent RP&P? (*cocher une seule case*)

- Députée ou député / sénatrice ou sénateur
- Membre du personnel politique
- Membre du personnel de la Chambre des communes ou du Sénat
- ONG canadienne
- Fonctionnaire au niveau fédéral, provincial ou territorial
- Membre du public canadien
- Médias
- Organisation internationale
- Organisme ou gouvernement étranger
- Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

5. Pourquoi avez-vous lu le présent RP&P? (*cocher toutes les cases qui s'appliquent*)

- Dans le cadre d'un comité parlementaire
- Pour mieux connaître le mandat et les plans de Condition féminine Canada
- Pour mieux comprendre les enjeux du Ministère
- Pour en savoir davantage sur l'affectation des ressources
- Pour élaborer des plans de partenariat avec Condition féminine Canada
- Autre (expliquer) : \_\_\_\_\_

*Merci de votre collaboration!* Télécopier cette fiche complétée à :  
Josiane Désilets, Planification et rapports stratégiques du Ministère  
(613) 943-0449